

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 23 JUIN 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 40

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 04/119 :

Renouvellement de partenariat avec la "S.A.S. Mon Ticket.re" : billetterie électronique

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Héléna, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, VIRY Pascaline, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze.

REPRESENTE (S) :

MM. FONTAINE Emilie (par Madame Lisa DERFLA), AHO NIENNE Sandrine (par Madame LAKERMANCE Michèle), VALY Nazir (par Madame Jennifer LABENNE), RIANI Richard (par Monsieur Mohammad OMARJEE), AGATHE Chantal (par Monsieur Willy TAN), GOVINDAMAL Frédéric (par Monsieur Valdo MAROUDE GOPALLE), ADIGADOU Marina (par Monsieur David LORION), ALBORA Stéphane (par Monsieur Lilian GOVINDASSAMY POULLE), TAILAMEE Caroline (par Monsieur Roger SELLY), ANDA SITA Jean Gaël (par Madame Moze DIJOUX).

ABSENTS :

MM. NARIA Olivier, CALOGINE Kitty, PAPI Lionel.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 25 juin 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 juin 2026.



Accuse de réception en préfecture
974 21 07 42 23 20260000-2026-4-119-DE
Date de dépôt en préfecture : 25/06/2026
Date de réception en préfecture : 25/06/2026

David LORION

Affaire n°04/119 : Renouvellement de partenariat avec la "S.A.S. Mon Ticket.re" : billetterie électronique.

Culture / Animation et Patrimoine - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée qu'une billetterie électronique a été mise en place depuis 2013 afin de vendre des billets des spectacles des théâtres et des concerts de musiques de la Commune. Cet outil est non seulement un dispositif de vente performant, mais également un support de communication important pour les salles de diffusion.

Depuis 2013, la prestation est assurée par la S.A.S « Mon Ticket.re », qui prend en charge les services de prévente, de vente et de communication, ainsi qu'un service après-vente efficace et une réactivité appréciée lors des manifestations organisées par les équipes communales.

Grâce au réseau de distribution développé par le prestataire, les actions culturelles portées par les salles de diffusion bénéficient d'une meilleure visibilité.

Le contrat actuel arrivant à échéance au 31 août 2026, il est proposé de renouveler la collaboration entre la Commune de Saint-Pierre et la S.A.S Mon Ticket.re pour la vente des billets de concerts et spectacles, pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2026 au 31 août 2027, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 3 ans selon les conditions suivantes :

- les prestations du caissier : 120 € HT par forfait de 4h de présence + 22 € HT par heure supplémentaire
- les invitations : 0,46 € HT par invitation
- la location du matériel (douchette): 30 € par mois et par douchette
- 1.59 € par ticket vendu par téléphone
- 1.59 € par ticket vendu en point de vente
- 1.19 € par ticket vendu par internet
- 1.19 € par ticket vendu au guichet
- les frais CB sont simplifiés avec 1% du montant encaissé (les frais fixes sont annulés)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE VALIDER le partenariat avec la S.A.S « Mon Ticket.re » pour une durée d'un an du 1er septembre 2026 au 31 août 2027, renouvelable par tacite de reconduction pour une durée maximale de 3 ans ;**
- **DE VALIDER les conditions financières relatives la location du matériel (30 € par mois et par douchette), les prestations du caissier (120 € HT par forfait de 4 h de présence + 22 € HT par heure supplémentaire) et au coût des invitations (0,46 € HT par unité) ;**
- **DE VALIDER le versement des commissions précitées à la S.A.S « Mon Ticket.re » ;**
- **DE VALIDER les conditions de paiement des commissions au prestataire S.A.S « Mon Ticket.re » sur présentation de facture.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LOIRON

Accusé de réception en préfecture
374-219740164-20260623-2026-4-119-DE
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026